

DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

(En application du décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001)
(Articles R4121-1 à R4121-4 et L4121-3 et L4121-3-1
du Code du Travail)

Collectivité :

Réalisé le : / /

Avis de la FSSCT (ou du CST quand la FSSCT
n'est pas créée) le : / /

Dernière mise à jour le : / /

EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

La réglementation impose l'obligation pour l'employeur d'élaborer un document dit « document unique » relatif à l'évaluation des risques professionnels.

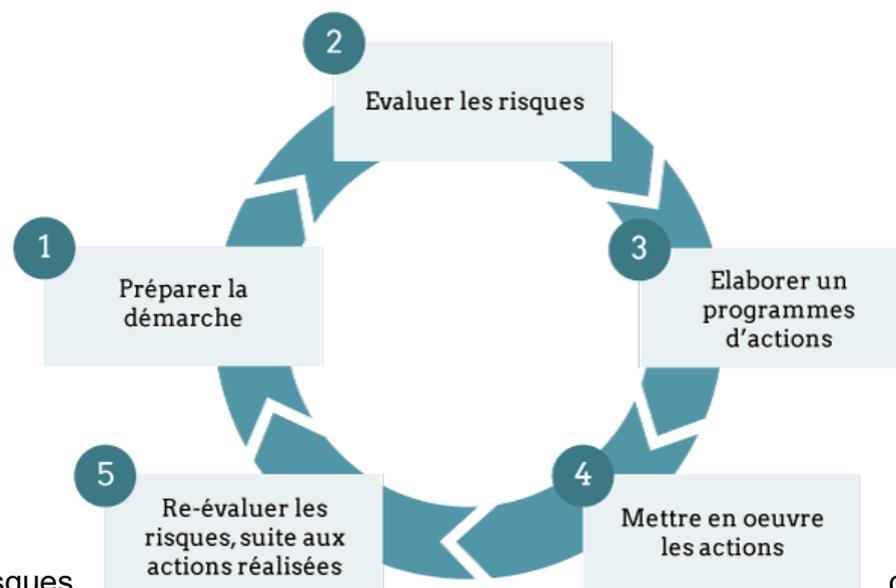
DEFINITION DE L'EVALUATION DES RISQUES

Elle consiste à identifier et classer les risques dans l'établissement en vue de mettre en place des actions de prévention pertinentes.

POURQUOI EVALUER LES RISQUES ?

L'évaluation des risques constitue le point de départ d'une démarche de prévention qui vise à accroître la santé et la sécurité des travailleurs et à améliorer les conditions de travail au sein de l'établissement.

Démarche de prévention



Les résultats de l'évaluation des risques doivent être transcrits dans un document unique (Art R4121-1 du Code du Travail).

doivent être transcrits dans un document

COMMENT EVALUER LES RISQUES PROFESSIONNELS ?

L'évaluation des risques consiste à identifier les dangers et classer les risques, en vue de mettre en place des actions pertinentes. C'est une démarche structurée en 4 étapes.

1 - Préparer la démarche d'évaluation des risques préalablement à son déroulement en précisant les objectifs à atteindre et les moyens (humains et financiers) à mettre en œuvre.

2 - Identifier les dangers selon la [circulaire ministérielle du 18 avril 2002](#), le danger est la propriété ou capacité intrinsèque d'un équipement, d'une substance, d'une méthode de travail, de causer un dommage pour la santé.

Le danger est mesurable et non modifiable (exemple : la toxicité d'un produit), le dommage est factuel (brûlure, décès).

Dans cette étape, il s'agira de recenser l'ensemble des dangers qui peuvent concerner les agents, dans une unité de travail considérée.

3 – Classer les risques

Le risque peut se définir comme situation d'une personne se trouvant au contact du danger (exemple : risque d'inhalation d'un produit toxique).

Le classement des risques consiste à apprécier le niveau d'exposition des salariés aux dangers identifiés précédemment. Cette cotation des risques, aussi appelée criticité, est généralement définie comme la combinaison de la gravité du dommage et de la probabilité de survenance de l'accident ou de la pathologie.

La fréquence, la durée, les circonstances de l'exposition ainsi que le nombre d'agents concernés doivent donc être pris en compte.

Ce classement est subjectif. Il n'existe pas de méthodologie définie, c'est à l'employeur de déterminer son échelle de classement.

L'Objectif de cette étape est de définir des ordres de priorité parmi les actions pour aider à leur planification.

4 – Proposer des actions de prévention

Suite à la hiérarchisation des risques, il s'agit de déterminer les mesures de prévention les plus adaptées de façon à réduire ou supprimer, si cela est possible, le risque. Ces mesures de sécurité peuvent être notamment techniques (exemple : mise en place d'un garde-corps) ou organisationnelle (exemple : changement de mode opératoire).

Elles privilégieront la protection individuelle. Il ne s'agit pas de traiter à la fois tous les risques, mais de commencer par agir en priorité sur les risques les plus élevés et de planifier les actions à mettre en œuvre.

COMMENT ELABORER LE DOCUMENT UNIQUE ?

« L'employeur transcrit et met à jour dans un document unique les résultats de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs – (...) Cette évaluation comporte un inventaire des risques identifiés dans chaque unité de travail de l'établissement, y compris ceux liés aux ambiances thermiques ».

REALISATION DU DOCUMENT

En matière de santé et de sécurité au travail, l'employeur est responsable. C'est à lui qu'incombe l'obligation de transcrire les résultats de l'évaluation des risques.

FORME DU DOCUMENT

La réglementation ne précise ni la forme, ni le contenu du document unique. Le choix de la forme est donc libre.

La circulaire ministérielle du 18/04/2002 précise toutefois que ce document doit satisfaire à des exigences de cohérence, de commodité et de traçabilité. C'est un document synthétique qui réunit les résultats des analyses des risques sur un même support, ce support peut être écrit ou numérique.

NOTION D'UNITE DE TRAVAIL

L'unité de travail est une notion qui n'est pas juridiquement définie. Cependant, cette notion peut être comprise au sens large, afin de recouvrir les situations les plus diverses d'organisation du travail. Son champ peut s'étendre d'un poste de travail à plusieurs postes occupés par des travailleurs ou à des situations de travail présentant les mêmes caractéristiques.

De même, d'un point de vue géographique, l'unité de travail ne se limite pas forcément à une activité fixe, mais peut aussi couvrir des lieux différents (manutentions ; chantiers...)

L'employeur peut donc décider du découpage en unités selon les caractéristiques propres de son établissement ou de son activité. Il pourra s'agir d'ateliers, d'équipes de travail, de services, de fonctions...

CONTENU DU DOCUMENT

Il doit comporter un inventaire des risques identifiés dans chaque unité de travail. Il devra donc, a minima, faire apparaître :

- Une identification des dangers
- Une analyse des risques résultant de l'étude des conditions d'exposition des agents à ces dangers.

Il n'y a pas d'obligation de mentionner des mesures de sécurité et actions qui devront être mises en œuvre suite à l'évaluation des risques. Toutefois, à la suite de cette évaluation, l'employeur met en œuvre les actions de prévention ainsi que les méthodes de travail et de production garantissant un meilleur niveau de protection de la santé et de la sécurité des travailleurs. Il intègre ces actions et ces méthodes dans l'ensemble des activités de l'établissement et à tous les niveaux de l'encadrement.

Les résultats de cette évaluation débouchent :

- Sur un programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail (listes détaillées des mesures à prendre avec identification des ressources et calendrier de mise en œuvre) **pour les établissements dont l'effectif est supérieur ou égal à cinquante agents,**
- Sur la définition d'actions de prévention des risques et de protection des agents **pour les établissements dont l'effectif est inférieur à cinquante agents.**

SUIVI ET MISE A JOUR DU DOCUMENT

Le document doit être mis à jour :

- Au moins une fois par an dans les structures d'au moins 11 agents ;
- Lors de toute décision d'aménagement important modifiant les conditions d'hygiène, de sécurité ou des conditions de travail (notamment en cas de transformation importante des postes de travail découlant de la modification de l'outillage, d'un changement de produit ou de l'organisation du travail...)
- Lorsqu'une information supplémentaire concernant l'évaluation du risque est recueillie (survenue d'un accident ; évolution de l'état des connaissances sur la toxicité d'un produit chimique...).

La mise à jour du programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail ou de la liste des actions de prévention et de protection (Art R4121-2 dernier alinéa) est effectuée à chaque mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels.

CONSERVATION DU DOCUMENT UNIQUE

Article **R4121-4 du Code du Travail**, le DUERP et ses versions antérieures sont tenus, pendant une durée de 40 ans à compter de leur création. Il est tenu à disposition des travailleurs, des anciens travailleurs ainsi que de toute personne ou instance pouvant justifier d'un intérêt d'y avoir accès.

A l'avenir, le DUERP devra faire l'objet d'un dépôt dématérialisé sur un portail numérique déployé et administré par un organisme géré par les organisations professionnelles d'employeurs représentatives au niveau national et interprofessionnel.

METHODES D'EVALUATION DU RISQUE

1/ Identifier l'unité de travail

2/ Identifier les dangers et les situations dangereuses liées à l'unité de travail.

3/ Estimer la gravité de chaque situation dangereuse.

Gravité	Indice	Définition	Exemple
Faible	10	-Incident sans arrêt de travail -Situation de travail occasionnant un inconfort	Fatigue visuelle, égratignure...
Moyenne	40	Accident ou atteinte à la santé avec arrêt de travail mais sans séquelles	Hématome, coupure légère...
Elevée	70	Accident ou atteinte à la santé avec arrêt de travail et possibilité de séquelles	Coupure, fracture, lombalgie...
Très élevée	100	-Accident ou atteinte à la santé pouvant entraîner un décès -Accident ou atteinte à la santé pouvant entraîner une invalidité permanente et irréversible	Electrocution, amputation, surdit�...

4/ Estimer l'exposition à la situation dangereuse.

Exposition	Fréquence d'exposition	Durée d'exposition			
		Moins de 1 heure par jour	Entre 1 heure et moins de 2 heures par jour	Entre 2 heures et moins de 4 heures par jour	Entre 4 heures et 7 heures par jour
Faible	Environ 1 fois/an	10	10	10	10
Moyenne	Environ 1 fois/mois	10	20	20	20
Elevée	Environ 1 fois/semaine	20	30	40	40
Très élevée	Tous les jours	30	40	40	40

5/ **Estimer la maîtrise** de la situation dangereuse par les actions de prévention existantes

Maitrise du risque	Indice	Définition
Très élevée	0.01	Des mesures de prévention et/ou de protection sont mises en place et sont très efficaces. Dans l'état actuel des connaissances, aucune autre mesure ne peut être mise en place.
Elevée	0.1	Mesures de prévention et/ou de protection répondant à la situation. Des compléments pourraient être apportés.
Moyenne	0.5	Mesures de prévention et/ou de protection existantes mais insuffisantes
Faible	1	-Pas de mesures de prévention et/ou de protection mises en place -Mesures de prévention et/ou de protection inefficaces

6/ **Calcul du risque et des priorités d'actions**

Dans cette méthode le Risque=Gravité x Exposition x Maitrise du Risque

Cotation du Risque	Classement de la priorité	Interprétation
--------------------	---------------------------	----------------

1 à 199	Priorité 4	Situation dangereuse limitée ou maîtrisée. Des mesures de prévention supplémentaires peuvent être apportées.
200 à 600	Priorité 3	Situation dangereuse limitée. Des mesures de prévention supplémentaires peuvent être apportées.
601 à 1400	Priorité 2	Situation de travail dangereuse insuffisamment maîtrisée pour laquelle des mesures de prévention complémentaires devraient être apportées
>1400	Priorité 1	Situation de travail dangereuse pour laquelle des mesures correctives et de prévention doivent être apportées sans délai

7/ Décider et mettre en place des mesures de prévention. Plan d'action avec priorités, calendrier, suivi

Grille de cotation et plan d'action

Unité de Travail : _____

Tâche - Situation de travail	Risques	Dommages éventuels	Risque					Mesures de prévention		
			Gravité	Exposition	Maitrise du risque	Risque final	Priorité 1 à 4	existantes	à proposer	
	Agression	Choc psy, Trauma					0	4		
	Incendie / Explosion	Brûlures ; intoxications ; blessures					0	4		
	Manutention manuelle	Lombalgie, Contusion par chute de la personne					0	4		
	Ambiances de travail (éclairage; bruit, température)	Fatigue visuelle, éblouissement, chutes					0	4		
	Chute de hauteur	Contusions, entorses, fractures					0	4		
	Chute de plain-pied	Contusions, entorses, fractures					0	4		
	Travail sur écran	Lombalgie, troubles musculo-squelettiques, fatigue visuelle, stress					0	4		
	Postures de travail	Lombalgie, fatigue posturale, troubles musculo squelettiques.					0	4		
	Biologique	Maladie					0	4		
	Risque psychosocial	Stress, déprime, troubles psychosomatiques					0	4		

Exemple :

Unité de travail : service Administration Générale

Tâche - Situation de travail	Risques	Dommages éventuels	Risque					Mesures de prévention				
			Gravité		Exposition		Maitrise du risque		Risque final	Priorité 1 à 4	existantes	à proposer
Accueil du public	Electrique	Electrocution. Incendie par court-circuit	TE	100	TE	30	TE	0,01	30	4	Maintenance et contrôle des installations et circuits par une société. Intervention sur les installations électriques (ampoules, informatique) par du personnel habilité	
	Ambiances de travail (<i>éclairage; bruit, température</i>)	Fatigue visuelle, éblouissement, chutes	F	10	TE	40	E	0,1	40	4	Eclairage naturel, éclairage de l'espace d'accueil homogène, radiateur/climatisation	
	Travail sur écran	Lombalgie, troubles musculo-squelettiques, fatigue visuelle, stress	E	70	TE	40	E	0,1	280	3	Ergonomie des bureaux, des sièges, implantation ergonomique de l'écran, écran plat	
	Biologique	Maladie	M	40	M	20	E	0,1	80	4	Points d'eau et savon gel hydroalcoolique, consignes et informations. Application des gestes barrière. Plexiglass à l'accueil. Masque à disposition	
	Incendie / Explosion	Brûlures ; intoxications ; blessures	TE	100	F	10	E	0,1	100	4	Contrôles électriques. Extincteurs en nombre suffisant et contrôlés. Formation d'un secouriste. Personnel formé à la manipulation d'extincteur. Alarme incendie.	Formation serre-file/guide-file (évacuation)
	Chute de plain-pied	Contusions, entorses, fractures	M	40	E	30	E	0,1	120	4	Espace d'accueil non-encombré, sol plat et en bon état.	
	Agression	Choc psy, Trauma	E	70	M	10	E	0,1	70	4	Procédure de prise en charge en cas d'agression. Bouton d'alerte. Formation concernant la prise en charge de l'accueil. Travail en binôme	Etudier la possibilité d'aménager l'espace d'accueil pour en protéger l'accès.

Archivage	Manutention manuelle	Lombalgie, Contusion par chute de la personne	M	40	E	20	E	0,1	80	4	Equipement d'aide à la manutention, Sensibilisation aux gestes et postures	
	Chute de hauteur	Contusions, entorses, fractures	E	70	F	10	M	0,1	70	4	Tabouret 2 marches, escabeau de sécurité, espace d'archivage éclairé.	
	Incendie / Explosion	Brûlures ; intoxications ; blessures	TE	100	F	10	E	0,1	100	4	Contrôles électriques. Extincteurs en nombre suffisant et contrôlés. Formation d'un secouriste. Personnel formé à la manipulation d'extincteur. Alarme incendie.	Formation serre-file/guide-file (évacuation)
	Ambiances de travail (éclairage; bruit, température)	Fatigue visuelle, éblouissement, chutes	F	10	TE	40	E	0,1	40	4	Eclairage naturel, éclairage de l'espace d'archivage homogène, radiateur/climatisation	
	Manutention manuelle	Lombalgie, Contusion par chute de la personne	M	40	E	20	E	0,1	80	4	Equipement d'aide à la manutention, Sensibilisation aux gestes et postures	
	Ambiances de travail (éclairage; bruit, température)	Fatigue visuelle, éblouissement, chutes	F	10	TE	40	E	0,1	40	4	Eclairage naturel, éclairage des pièces homogènes, radiateur/climatisation	
Tâches administratives	Ambiances de travail (éclairage; bruit, température)	Fatigue visuelle, éblouissement, chutes	F	10	TE	40	E	0,1	40	4	Eclairage naturel, éclairage des pièces homogènes, radiateur/climatisation	
	Electrique	Electrocution. Incendie par court-circuit	TE	100	TE	30	TE	0,01	30	4	Maintenance et contrôle des installations et circuits par une société. Intervention sur les installations électriques (ampoules, informatique) par du personnel habilité	
	Incendie / Explosion	Brûlures ; intoxications ; blessures	TE	100	F	10	E	0,1	100	4	Contrôles électriques. Extincteurs en nombre suffisant et contrôlés. Formation d'un secouriste. Personnel formé à la manipulation d'extincteur. Alarme incendie.	Formation serre-file/guide-file (évacuation)
	Chute de plain-pied	Contusions, entorses, fractures	M	40	E	30	E	0,1	120	4	Couloirs éclairés, escaliers éclairés avec bandes rugueuses, sols en bon état.	
	Ambiances de travail (éclairage; bruit, température)	Fatigue visuelle, éblouissement, chutes	F	10	TE	40	E	0,1	40	4	Eclairage naturel, éclairage du bureau homogène, radiateur/climatisation	
	Chute de plain-pied	Contusions, entorses, fractures	M	40	E	30	E	0,1	120	4	Couloirs éclairés, escaliers éclairés avec bandes rugueuses, sols en bon état.	

Tâches administratives	Travail sur écran	Lombalgie, troubles musculo-squelettiques, fatigue visuelle, stress	E	70	TE	40	E	0,1	280	3	Ergonomie des bureaux, des sièges, implantation ergonomique de l'écran, écran plat	Matériel à améliorer (siège)
	Postures de travail	Lombalgie, fatigue posturale, troubles musculo-squelettiques.	E	70	TE	40	E	0,1	280	3	Ergonomie des bureaux et des sièges	
	Risque psychosocial	Stress, déprime, troubles psychosomatiques	M	40	E	20	M	0,5	400	3	Collègues et Direction à l'écoute. Diagnostic RPS réalisé	Mise en place et suivi d'indicateurs annuels RPS

Annexe 2 : Données collectives liées aux facteurs de risques professionnels (R4121-1-1 du Code du Travail)

Facteurs de risques (art L4161-1 du CT)	Nombre d'agents Exposés au-delà des seuils		Mesures de prévention en place			Observations
	Non	Oui	Organisationnelles	Collectives	Individuelles	
Travail de nuit						
Travail en équipes successives alternantes						
Travail répétitif avec cadence imposée						
Activités exercées en milieu hyperbare						
Températures extrêmes*						
Bruit*						

*Facteurs de risques pris en compte à partir du 01/07/2016

L'employeur consigne en annexe du DUERP :

- Les données collectives utiles à l'évaluation des expositions individuelles aux facteurs mentionnés à l'article L.4161-1 de nature à faciliter la déclaration mentionnée à cet article, le cas échéant à partir de l'identification de postes, métiers ou situations de travail figurant dans un accord collectif étendu ou un référentiel professionnel de branche homologué mentionnés à l'article L.4161-2 ;
- La proportion de salariés exposés aux facteurs de risques professionnels mentionnés à l'article L.4161-1, au-delà des seuils prévus au même article. Cette proportion est actualisée en tant que de besoin lors de la mise à jour du DUERP.

INVENTAIRE DES RISQUES

Vous trouverez dans les pages suivantes, pour les différents risques cités ci-dessous, des exemples de situations à risques et le cas échéant des exemples de solutions.

- ✓ Risque toxique / chimique
- ✓ Risque mécanique (machines ; outils)
- ✓ Risque lié à l'électricité
- ✓ Risque d'incendie, d'explosion
- ✓ Risque lié à la manutention manuelle
- ✓ Risque lié à la manutention mécanique
- ✓ Risque de chute
- ✓ Risque lié aux effondrements et chutes d'objets
- ✓ Risque lié au manque d'hygiène
- ✓ Risque lié à l'utilisation d'écran
- ✓ Risque lié au bruit
- ✓ Risque lié aux vibrations
- ✓ Risque biologique
- ✓ Risques psychosociaux
- ✓ Risques liés aux postures de travail
- ✓ Risque routier

RISQUE TOXIQUE / CHIMIQUE

C'est un risque d'infection, d'intoxication, d'allergie, de brûlure... par inhalation, ingestion ou contact cutané de produits mis en œuvre ou émis sous forme de gaz, de particules solides ou liquides. Dans certaines conditions, il peut en résulter des maladies professionnelles.

Exemples de situations à risques

- Utilisation de produits toxiques, corrosifs, nocifs, irritants.
- Emission de gaz, produits volatils (huile chaude...),
- Emission de poussières (ciment, sciure de bois...)
- Stockage de produits toxiques dans de mauvaises conditions (absence d'aération, de cuve de rétention, incompatibilité entre produits tels que bases et acides)

Exemples de solutions

- Remplacer un produit par un produit moins dangereux
- Limiter les manipulations de produits
- Capturer les produits émis (captation à la source, cabine, hotte...)
- Prendre en compte le traitement, le stockage et l'évacuation des déchets
- Faire porter des protections individuelles adaptées (gants ; lunettes ; masques...)
- Informer le personnel des risques et des précautions d'emploi des produits.

RISQUE MECANIQUE (machines ; outils)

C'est un risque de blessure par l'action mécanique (coupure, perforation, écrasement, entraînement...) d'une machine, d'une partie de machine, d'un outil portatif ou à main.

Exemples de situations à risques

- Accès à la zone de travail de la machine.
- Accès aux organes de transmission de la puissance (courroie ; engrenage, arbre...)
- Projections de copeaux, fluides, poussières)
- Utilisation d'outils tranchants (couteaux, cutters...)
- Utilisation d'outils portatifs (tronçonneuse, scie circulaire, meuleuse...)

Exemples de solutions

- Mettre en conformité les machines fixes et portatives.
- Utiliser les machines suivant les prescriptions du constructeur
- Vérifier la mise en place et le bon état des carters
- Contrôler que les arrêts d'urgence sont visibles et accessibles
- Former le personnel à la sécurité sur le poste de travail
- Veiller au port des Equipements de Protection Individuelle

RISQUE LIÉ À L'ÉLECTRICITÉ

C'est un risque de brûlure ou d'électrocution consécutives à un contact avec un conducteur électrique ou une partie métallique sous tension (le retour se faisant par le sol ou par un élément relié au sol) ou avec deux conducteurs à des potentiels différents.

Exemples de situations à risques

- Conducteur nu sous tension accessible (armoires électriques ouvertes, câbles détériorés)
- Lignes aériennes ou enterrées.

Exemples de solutions

- Réaliser les installations électriques par un personnel qualifié, avec un matériel approprié et selon les règles de l'art.
- Contrôler périodiquement les installations électriques
- Informer le personnel du risque électrique.
- Habilitier le personnel intervenant sur les installations électriques.

RISQUE D'INCENDIE, D'EXPLOSION

C'est le risque de brûlure ou de blessure de personne consécutives à un incendie ou à une explosion. Ils peuvent entraîner des dégâts matériels très importants

Exemples de situations à risques

- Utilisation de produits explosifs, inflammables, comburants
- Mélange de produits incompatibles ou stockages non différenciés.

Exemples de solutions

- Remplacer un produit par un produit moins dangereux
- Supprimer la proximité des sources d'énergie (flamme, cigarettes, poste de soudure...)
- Eliminer l'électricité statique (mise à la terre)
- Etablir des plans d'intervention (consignes incendie...)
- Former le personnel

RISQUE LIE A LA MANUTENTION MANUELLE

C'est un risque de blessure et, dans certaines conditions, de maladie professionnelle, consécutives à des efforts physiques, des écrasements, des chocs, des gestes répétitifs, de mauvaises postures...

Exemples de situations à risques

- Manutention de charges lourdes
- Manutention effectuée de façon répétitive et à cadence élevée
- Charge difficile à manutentionner : grande dimension,
- Mauvaises postures imposées ou prises par le personnel : dos courbé, charge éloignée du corps...

Exemples de solutions

- Organiser les postes de travail pour supprimer ou diminuer les manutentions
- Utiliser des moyens de manutention : transpalette, chariot à roulettes
- Equiper les charges de moyens de préhension : poignées, ventouses, bacs
- Former le personnel à adopter des gestes et postures appropriés.
- Faire porter des protections individuelles adaptées (gants ; chaussures...)

RISQUE LIÉ À LA MANUTENTION MÉCANIQUE

C'est un risque de blessure qui peut être lié à la circulation des engins mobiles (collision, dérapage, écrasement), à la charge manutentionnée (chute, heurt, renversement), au moyen de manutention (rupture, défaillance).

Exemples de situations à risques

- Utilisation d'un moyen de manutention inadapté à la tâche à effectuer ou dans des conditions non prévues
- Conduite sans visibilité suffisante dans des allées ou des zones de manœuvres exigües, à une vitesse excessive...
- Instabilité du moyen de manutention : mauvais état du sol, charge mal répartie ou de masse trop élevée...
- Instabilité de la charge : arrimage absent ou insuffisant, rupture du système de maintien en hauteur...

Exemples de solutions

- Utiliser des engins et accessoires conformes à la réglementation.
- Vérifier régulièrement leur état et procéder aux contrôles réglementaires.
- Limiter l'usage aux seules personnes formées et habilitées
- Veiller aux conditions de visibilité et au bon état des sols
- Utiliser les équipements selon les prescriptions du fournisseur

RISQUE DE CHUTE

C'est un risque de blessure causée par la chute de plain-pied ou de hauteur d'une personne. La blessure peut résulter de la chute elle-même ou du heurt d'une partie de machine ou de mobilier.

Exemples de situations à risques

Chutes de plain-pied

- Sol glissant (produits répandus, conditions climatiques)
- Sol inégal ou défectueux
- Passage encombré
- Lieux mal éclairés
- Chutes de hauteur
- Zones présentant des parties en contrebas (escalier, trémie, passerelle)
- Accès à des parties hautes (toiture, éclairage...)
- Utilisation de dispositifs mobiles (échelle, escabeau, échafaudage)
- Utilisation de moyens inadaptés (chaise, carton)

Exemples de solutions

Protections collectives

- Organiser la circulation des personnes
- Entretien des sols
- Dégager et éclairer les passages
- Supprimer les zones avec différence de niveau et les accès en hauteur
- Mettre en place des protections antichute (main courante, garde-corps)
- Former le personnel
- Entretien des dispositifs antichute

Protections individuelles

- Porter des chaussures antidérapantes
- Utiliser des lignes de vie, harnais

RISQUE LIÉ AUX EFFONDREMENTS ET CHUTES D'OBJETS

C'est un risque de blessure qui résulte de la chute d'objets provenant de stockage, d'un étage supérieur ou de l'effondrement du matériau

Exemples de situations à risques

- Objets stockés en hauteur (racks de stockage, étagères, dessus d'armoires...)
- Objets empilés de grande hauteur
- Moyens de stockage inadaptés ou en mauvais état (poids et volumes des charges, type et état des palettes...)
- Travaux effectués simultanément à des hauteurs ou à des étages différents (toitures, échafaudages...)

Exemples de solutions

- Organiser les stockages
- Limiter les hauteurs de stockage en tenant compte des caractéristiques des objets et de leur emballage
- Installer des protections pour retenir les chutes d'objets, les matériaux qui peuvent s'effondrer (Travail en tranchées, travail en hauteur...)
- Faire porter des protections individuelles adaptées (gants ; chaussures...)

RISQUE LIE AU MANQUE D'HYGIENE

C'est un risque sanitaire lié au non-respect des règles d'hygiène élémentaires. Pour certaines activités (restauration, agro-alimentaire, santé...) c'est aussi un risque de contamination des produits ou des individus.

Exemples de situations à risques

- Absence de sanitaires ou sanitaires insalubres
- Absence de séparation hommes/femmes
- Absence de douches pour travaux salissants
- Absence de douches pour travaux salissants
- Absence de vestiaires hommes/femmes
- Absence d'eau potable
- Locaux et équipements non entretenus
- Utilisation de produits inadaptés pour se laver les mains (solvants...)

Exemples de solutions

- Mettre à disposition des sanitaires et des vestiaires en nombre suffisant, régulièrement entretenus
- Mettre à disposition des points d'eau potable
- Veiller à l'utilisation de vêtements de travail régulièrement entretenus

RISQUE LIE A L'UTILISATION D'ECRAN

C'est un risque de fatigue visuelle et de stress. Ce dernier est susceptible, par ailleurs de provoquer des erreurs.

Dans certaines configurations de postes de travail, il peut y avoir un risque lié aux postures

Exemples de situations à risques

- Rayon lumineux arrivant sur l'écran provenant de l'éclairage naturel, de lampes, de réflexions sur des parties brillantes...
- Mobilier ne permettant pas l'adaptation à la morphologie du personnel et l'agencement des éléments de travail.
- Impossibilité de régler certains paramètres : couleur d'écran, taille des caractères...

Exemples de solutions

- Utiliser un mobilier conçu pour le travail sur écran : supports pour le clavier et les documents, siège réglable, repose pieds...
- Positionner correctement l'écran par rapport aux sources lumineuses
- Equiper les fenêtres de stores à lamelles, les lampes de dispositifs antireflets...
- Utiliser des logiciels permettant d'adapter les couleurs, les tailles de caractères...

RISQUE LIE AU BRUIT

C'est un risque consécutif à l'exposition à une ambiance sonore élevée pouvant aboutir à un déficit auditif irréversible et générant des troubles pour la santé (mémoire, fatigue).

Exemples de situations à risques

- Exposition sonore continue supérieure à 85 dBA ou bruits impulsionnels supérieurs à 135 dB
- Gêne dans la communication (verbale, téléphonique)
- Signaux d'alarme masqués par le bruit ambiant.

Exemples de solutions

- Supprimer les sources de bruit
- Installer des protecteurs (encoffrement, parois anti-bruit, traitement phonique des ateliers)
- Informer les salariés des risques
- Veiller au port des équipements de protection individuelle (casque antibruit)

RISQUE LIE AUX VIBRATIONS

C'est un risque de lésions ostéoarticulaires, neurologiques ou vasculaires consécutif à l'utilisation d'outils pneumatiques ou à la conduite de véhicules ou d'engins.

Exemples de situations à risques

- Outils pneumatiques à main (marteau pneumatique...)
- Conduite de véhicules (poids lourds, transports en commun) ou d'engins de chantier (tractopelle, compacteur...)

Exemples de solutions

- Modifier le mode opératoire
- Atténuer les vibrations (outils antivibratiles, sièges adaptés)
- Informer les salariés des risques
- Réduire la durée d'exposition au risque (réorganisation, pauses)

RISQUE BIOLOGIQUE

C'est un risque consécutif à l'exposition directe d'agents pathogènes (virus, bactérie...) ou indirecte (fluide biologique, environnement) pouvant provoquer une maladie infectieuse.

Exemples de situations à risques

- Contact avec des personnes malades
- Contact avec des animaux potentiellement porteurs de maladies (chiens, oiseaux, tiques...)
- Exposition à des fluides biologiques (sang, urine...) ou des produits contaminés (eau, déchets...)

Exemples de solutions

- Protection individuelle (gants, masques, combinaison...)
- Vaccination
- Éléments physiques permettant une distanciation physique (sas, hygiaphone, paroi...)
- Procédure de décontamination ; entretien régulier des locaux

RISQUES PSYCHOSOCIAUX (RPS)

Ils correspondent à des situations de travail où sont présents, combinés ou non :

- du stress : déséquilibre entre la perception qu'une personne a des contraintes de son environnement de travail et la perception qu'elle a de ses propres ressources pour y faire face ;
- des violences internes commises au sein de l'entreprise par des salariés : harcèlement moral ou sexuel, conflits exacerbés entre des personnes ou entre des équipes ;
- des violences externes commises sur des salariés par des personnes externes à l'entreprise (insultes, menaces, agressions...).

Ce sont des risques qui peuvent être induits par l'activité elle-même ou générés par l'organisation et les relations de travail. Les RPS peuvent provoquer de la fatigue, du stress, épuisement professionnel, troubles anxio-dépressifs...

Exemples de situations à risques

- Charge de travail importante, délai de réponse inadapté demandé
- Manque de moyen
- Relations de travail dégradées (collègue, hiérarchie, publique)

Exemples de solutions

- Démarche de prévention
- Cellule d'écoute, travail de groupe sur les RPS
- Analyse de la charge de travail
- Moyens supplémentaires attribués

RISQUES LIEES AUX POSTURES DE TRAVAIL

Ils correspondent à des situations de travail où l'agent effectue des tâches dans des positions de travail fatigantes ou inadaptées. Ils peuvent provoquer de la fatigue, des lésions articulaires voir des chutes.

Exemples de situations à risques

- Bureau, chaise de bureau inadaptés ou inconfortables
- Positions inadaptées et répétitives (dos baissé, travail à genou, bras en extension...)
- Port de charge

Exemples de solutions

- Aménagement du poste de travail
- Formation PRAP, gestes et postures
- Allègement des charges à porter, matériel de manutention

RISQUE ROUTIER

Il correspond au risque d'être victime ou de provoquer un accident de la route.

Exemples de situations à risques

- Temps de route important
- Départ en retard, délai insuffisant pour se rendre à un point donné
- Véhicule en mauvais état, mal entretenu

Exemples de solutions

- Formation
- Baisse du temps de route par la réorganisation du planning ou le télétravail
- Entretien du véhicule